

Scolarité

Le décalage de l'année scolaire est sans aucun doute le problème le plus fréquent qui se pose aux familles de militaires affectés en Nouvelle-Calédonie. Si les programmes d'enseignement sont sensiblement les mêmes que ceux de métropole, le cycle scolaire est différent. Les écoles ferment pendant l'été « austral », de décembre à février. Dès l'annonce de votre affectation, il est vivement conseillé aux familles de prendre contact avec les enseignants de leurs enfants afin de les informer de leur départ et du décalage scolaire calédonien. Il est essentiel de bien connaître le niveau scolaire de son enfant.

A votre arrivée, votre enfant effectuera un « 4^{ème} trimestre » dans la classe du même niveau que celui qu'il vient de quitter en métropole. Ne l'obligez pas à acquérir un niveau supérieur sous la contrainte, dans ce cas le départ sur le « caillou » pourra ne pas être très réjouissant !

Chaque cas est particulier, et la date d'arrivée sur le territoire est importante



Comme en métropole, il existe sur le territoire une carte scolaire avec des règles strictes, les dérogations sont très rares. Votre enfant sera admis dans l'école la plus proche de son lieu de domicile. Cependant, il peut être rattaché à un autre établissement, lors de son arrivée en cours d'année, si celui dont il dépend est complet.

CALENDRIER SCOLAIRE 2009 DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Rentrée scolaire des enseignants

mercredi 18 février 2009

Rentrée scolaire des élèves

jeudi 19 février 2009

Vacances de mi-trimestre

du samedi 4 au dimanche 12 avril 2009

Vacances de fin de 1er trimestre

du samedi 23 mai au dimanche 7 juin 2009

Vacances de mi-trimestre

du samedi 18 au dimanche 26 juillet 2009

Vacances de fin de 2ème trimestre

du samedi 5 au dimanche 20 septembre 2009

Vacances de mi-trimestre

**du samedi 31 octobre au
dimanche 8 novembre 2009**

Début des vacances d'été

samedi 12 décembre 2009

Pièces à fournir aux établissements scolaires à l'inscription

- exeat (certificat de radiation) à demander à l'établissement d'origine, au moment du départ ;
- carnet scolaire de l'élève pour les primaires et DOSSIER scolaire pour les collégiens et lycéens (il est préférable de le récupérer avant le départ de métropole) ;
- photocopie du livret de famille ;
- justificatif de domicile (fourni par le BCP/Pôle logement ou un certificat de position militaire mentionnant votre adresse) ;

- des photos d'identité peuvent également être demandées ;
- un certificat médical (le formulaire vous sera remis à l'inscription de l'élève et vous pourrez le faire remplir auprès du centre de consultation interarmées dont vous dépendez) ;
- carnet de vaccination obligatoire.

Ecoles maternelles et primaires

L'inscription s'effectue en novembre. Les dates seront diffusées par les médias locaux (tv, radio, journaux).

L'enfant peut intégrer l'école maternelle à partir de 2 ans et 9 mois (son entrée dépend donc de son mois et de son année de naissance : exemple pour la rentrée 2009, l'enfant devra être né avant le 31 mai 2006). Même si l'enfant était scolarisé en métropole, il peut ne pas l'être en Nouvelle-Calédonie s'il n'a pas l'âge requis. Les parents peuvent néanmoins se tourner vers les établissements privés.

L'élève arrivant en Nouvelle-Calédonie après le 1^{er} juin, sera admis à faire un « quatrième trimestre » dans son école d'accueil. Il peut être admis en classe supérieure sous réserve que cette admission ait reçu un avis favorable de l'école d'origine. Une mention devra être portée sur son livret scolaire. Il devra attester de résultats satisfaisants et d'une durée de scolarité suffisante (5 à 6 mois) dans la classe d'origine. Aussi, il devra avoir à effectuer dans sa nouvelle classe 6 mois de présence. Toutefois, **la décision d'inscription dans un niveau de classe supérieure ou non appartient au directeur de l'école** en Nouvelle-Calédonie. Le passage en classes de CP, CE1 et CM1 (en cours d'année) sera plus délicat.

RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

Direction de l'Enseignement de la Province Sud (DENS)

BP 3104 - 98846 NOUMEA CEDEX

Tél. Bureau de la vie scolaire :
24 60 77 ou 24 60 78 / Fax 24 60 69
email : vie-scolaire@province-sud.nc

Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Immeuble Foch – 19 avenue Foch
BP 8244 - 98807 NOUMEA SUD

Tél 23 96 00 / Fax 27 29 21

email : denc@gouv.nc
Site : www.gouv.nc ou
www.prim.edu.gouv.nc

Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC)

Tél : 23 24 24 / Fax : 23 24 22
Site : www.ddce.nc

CANTINES SCOLAIRES

Elle dépend de la caisse des écoles. Vous pourrez contacter la Mairie de votre domicile. Tarif forfaitaire mensuel (pas de possibilité de choisir des jours de la semaine). Pour une arrivée en cours d'année scolaire (le cas général), il n'y a plus ou peu de place.

NB : Les centres aérés sont dans les écoles.



Collèges et lycées

COLLÈGES

Nous ne vous donnerons ici que les renseignements sur les collèges publics (27) mais sachez qu'il y a aussi de nombreux collèges privés.

Pour des renseignements complémentaires sur ces établissements :

Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique

DDEC (13 collèges)

3 rue Frédéric Surleau-centre ville

98800 NOUMEA

Tél 23 24 24 www.dec.co.nc

Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique

ASEE (7 collèges)

57, rue du Pasteur M.Ariège

98800 NOUMEA Tél 24 27 27

Fédération de l'Enseignement Libre Protestant

FELP (3 collèges)

Foyer Jean Calvin - Artillerie

3 avenue des frères Carcopino

Tél 27 86 24

Pour le collège, même principe que pour l'école primaire : l'enfant doit pouvoir attester de résultats suffisants et d'une durée de scolarité de 5 à 6 mois dans sa classe d'origine mais il doit encore pouvoir effectuer autant de temps de scolarité dans sa nouvelle classe.

Le passage en 3^{ème} en cours d'année est plus pro-

blématique car c'est une classe d'examen. **Le chef d'établissement d'accueil décide seul du devenir de l'élève (il n'y a pas de conseil de professeurs). Il tient compte de l'avis du conseil de pré orientation et d'orientation du 3^{ème} trimestre.**

Des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et des antennes de lycées professionnels (ALP) sont rattachées à certains collèges.

La langue vivante 1 :

- est obligatoirement l'anglais.

Langue vivante 2 :

- l'espagnol dans tous les établissements ;

- l'allemand (Collèges Mariotti en 4^{ème}) ;

- l'italien (collège Mariotti) ;

- le japonais (collèges de Boulari, Baudoux, Koutio, la Foa, Magenta, Rivière-Salée, Normandie, Kaméré, Portes de fer, Plum) ;

- le latin (langue ancienne) : (dans les collèges suivants : Baudoux, Boulari, Koné, Koutio, La Foa, Magenta, Mariotti, Rivière-Salée, Wé, Kaméré, Normandie, Portes de fer, Plum).

Dans certains collèges, les proviseurs acceptent qu'un élève ayant étudié en métropole une langue autre que celle étudiée dans son établissement en LV1 ou LV2, continue l'étude de cette langue durant les heures de cours par le biais du CNED.



ATTENTION

Un élève ayant échoué à un examen en métropole ne peut pas se représenter en décembre, en Nouvelle-Calédonie, à ce même examen. La loi interdit en effet de présenter deux fois le même examen dans la même année civile.

Baccalauréat de français

Un élève quittant le territoire pour la métropole doit s'inscrire pour passer le bac français de rattrapage en septembre avec la liste de ses textes, signée avant le départ, par son professeur de français et le proviseur du lycée. Ceci pour éviter de passer l'épreuve de français en même temps que toutes les autres matières en terminale.

(Soyez vigilant quant au choix de la LV2, même si cela semble séduisant de faire du japonais, cette langue n'est enseignée que dans de rares établissements en métropole).

Il existe des « **classes européennes** »

- en 4^{ème} à Normandie et Baudoux
- en 3^{ème} à Mariotti, Boulari, Koutio et Portes de fer
- en 2^{nde} au lycée La Pérouse

A NOTER : En général, le niveau d'anglais est élevé

LYCÉES

Il y a des lycées publics sur Nouméa et proche banlieue, dans le Nord à Poindimié, Touho et dans les îles. Il existe aussi des lycées privés (même coordonnées que pour les collèges) notamment à Bourail. Il y a peu de places en internat, elles sont plutôt réservées aux élèves de brousse et des îles. Il est difficile voire impossible d'accéder en cours d'année aux classes d'orientation (notamment en 2^{nde}) sauf en cas de redoublement.

LYCÉES PROFESSIONNELS

La scolarisation dans une section de l'enseignement professionnel sera autorisée en fonction des places disponibles et sous réserve d'une confirmation du niveau atteint. Il n'existe pas toutes les spécialités. Le BEP électronique n'est pas ouvert sur le territoire, il n'y a que celui d'électrotechnique au lycée Petro ATTITI de Rivière Salée (très difficile d'y entrer). Le lycée privé de Païta offre des places pour ce BEP, mais les Bac Pro sont seulement à ATTITI, (pas de places disponibles prévues), donc les familles ayant des enfants dans ces sections doivent en être informées.

Le recrutement dans la 2^{nde} à profil sportif (triathlon de La Pérouse) se fait sur dossier et proposition des ligues de sport. En seconde au lycée Jules Garnier, il est possible de faire une option sport complémentaire dans trois disciplines. Il faut avoir un excellent niveau, et être conscient des heures supplémentaires à faire...

Pour tout renseignement complémentaire connectez-vous sur le site du CIO (Centre d'Information et d'Orientation de Nouvelle-Calédonie) : www.ac-noumea.nc/cio



L'ARIA (voir p50) est en relation avec l'agence «BROCK» de Nouméa spécialisée dans les séjours linguistiques, qui peuvent être réalisés lors du 4^{ème} trimestre (accueil en famille, jeune fille au pair, inscription dans des établissements scolaires du pays choisi, Australie, Nouvelle Zélande).

Ces propositions restent onéreuses.

email : brockcoles@canl.nc

Enseignement supérieur

BTS et classes préparatoires aux grandes écoles :

– Lycée La Pérouse (public) propose les BTS : assistant de gestion PME/PMI, comptabilité et gestion des organisations, management des unités commerciales, négociation et relation client, assistant de direction, commerce international ;

– Lycée Blaise Pascal (privé) propose les BTS : assistant de direction, assistant de gestion PME/PMI ;

– Lycée Jules Garnier (public) propose les BTS : assistance technique d'ingénieur, bâtiment, électrotechnique, maintenance industrielle ;

et également les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques : physique technologique et sciences de l'ingénieur ;

– Lycée du Grand Nouméa (public) à Dumbéa propose les BTS : comptabilité et gestion des organisations, économie sociale et familiale, informatique de gestion.

Il propose aussi : une classe préparatoire enseignement CACHAN option D2. Une préparation aux concours de catégorie B (FCIL).

Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). Concours préparés :

- CAPES (professeur des lycées et collèges) : lettres modernes, histoire géographie, anglais, mathématiques, science de la vie et la terre ;

- CAPLP (professeur des lycées professionnels) : lettres Histoire ;

- CAPEPS (p. d'éducation physique et sportive) ;

- CRPE (externe et interne) : professeurs des écoles (enseignements du 1^{er} degré).

L'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

L'UNC qui accueille plus de 2400 étudiants est installée sur trois sites, deux à Nouville et un à Magenta. Les inscriptions se font courant janvier, la rentrée universitaire se situant vers le début du mois de février.

L'université est organisée en trois secteurs :

- à Nouville (droit, économie) ;

- à Nouville Banian (sciences et techniques) ;

- à Magenta (lettres, langues et sciences humaines et une formation continue).

Il existe plusieurs laboratoires de recherches de l'UNC et des masters. La recherche est orientée vers la connaissance de l'environnement physique, biologique et humain de la Nouvelle-Calédonie et plus généralement le Pacifique Sud. Cette recherche est développée en partenariat avec des universités française et étrangères, avec les organismes de recherche publics (IRD, IFREMER, CIRAD, CNRS et Institut Pasteur).

Divers

Il existe aussi des écoles de commerce sur le territoire, des écoles pour la musique, le chant, la danse, le cirque, le sport...

Retour en métropole

Pour pouvoir passer dans la classe supérieure au retour en métropole, il faudra que l'enfant ait validé son 2^{ème} trimestre. Il est important d'avertir au plus tôt le chef d'établissement et les professeurs de l'enfant de son départ, afin d'obtenir de l'équipe pédagogique un avis favorable d'admission en classe supérieure. Cependant, comme à l'arrivée, c'est le chef d'établissement d'accueil qui décide de l'admission de l'élève dans le niveau demandé, en fonction de ses résultats scolaires. Le Proviseur chargé des relations établissement / famille du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, se propose de contacter les établissements d'accueil métropolitains par le biais des Inspections Académiques dès la fin du premier trimestre de votre année de départ (ex : départ de la famille en août 2008 : il contactera le rectorat d'accueil en avril 2008) afin de pré-positionner votre enfant. Pour cela, il souhaite être averti du départ de l'élève le plus tôt possible.

Pour l'année scolaire 2009, l'ARIA reconduit avec le CNED, la possibilité pour l'élève d'effectuer son trimestre manquant. Le coût du 3ème trimestre sera environ de 120 € (pour toutes les matières). Ainsi à son retour en métropole l'élève pourra se prévaloir d'avoir effectué l'intégralité de son année scolaire.

Le retour en métropole ne pose pas de problèmes particuliers, dans le cas contraire n'hésitez pas à contacter Mme Cassagne. L'ARIA reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Pour toute vos questions scolaires :

Le Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie à missionné Mme Cassagne, pour répondre à toutes vos questions concernant le secondaire (collèges et lycées) et peut aussi vous orienter pour les questions sur le primaire.

Mme Laurène Cassagne

responsable de la cellule «vie scolaire»
du Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie
cassagne@lagoon.nc

Pour tout renseignement complémentaire sur les collèges et lycées :

Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie

Immeuble Flize
1 avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98845 NOUMEA CEDEX
Tél 26 61 00 – Fax 27 30 48
www.ac-noumea.nc

Pour tout renseignement complémentaire sur l'enseignement supérieur :

IUFM du Pacifique

125 av. James Cook - Nouville
Tél 24 39 60 / 24 39 70
www.iufm-pacifique.nc

UNC - Université de la Nouvelle-Calédonie

BPR4 - 98851 NOUMEA CEDEX
Tél 26 58 00
www.univ-nc.nc